

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139383-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/440**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Structure d'accueil de la Petite Enfance Docteur Christiane Larralde. Présentation du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Information au Conseil Municipal

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2019, la Ville de Bordeaux a confié à la société Les Petits Chaperons Rouges Collectivités Publiques, l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé rue Albert Thomas dénommé Docteur Christiane LARRALDE, sous la forme d'un contrat de concession portant délégation de service public, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 4 ans et 11 mois.

Par délibération du 8 mars 2023, la Ville a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat portant sur l'interdiction pour le délégataire de recourir aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires doivent remettre à l'autorité concédante un rapport annuel. Son examen vous est présenté sur la base de la présente synthèse conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Présentation générale de la crèche

La crèche a ouvert ses portes le 1^{er} juin 2015 dans le quartier de Saint Augustin. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 60 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et ceci pendant toute l'année à l'exception des périodes de fermetures annuelles (une semaine entre Noël et le jour de l'an et une journée pédagogique).

Les places sont attribuées par la Ville dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance, selon les règles d'attribution définies par la Ville.

Les locaux de la crèche sont situés au dernier étage d'un bâtiment composé d'une école élémentaire de 8 classes, d'une école maternelle de 6 classes et de la crèche et comportent différents espaces avec :

- 3 sections de 2 unités de 10 places comprenant des biberonneries ou espace repas, des dortoirs, de salles de changes communes ;
- Des salles d'activités mutualisées avec une salle de zen, une salle de peinture/activité, une pataugeoire ;
- Des locaux techniques communs : bureau de direction, bureau pédiatre, locaux de rangements, office de remise en température, lingerie-buanderie, WC, local poussette, vélos, vestiaires, cuisine du personnel, salle de réunion.

Ces locaux sont complétés de terrasses.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la société LPCR DSP Bordeaux Larralde, société contrôlée par le groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR), exploite la crèche Larralde en lieu et place de la société LPCR Collectivité Publique. L'objet social de cette nouvelle société exploitante est exclusivement dédié à l'exploitation de cette crèche.

II. Evolution de l'activité

En 2023, 139 enfants (contre 161 en 2022) ont été accueillis au sein de la crèche Larralde sur 246 jours d'ouverture (134 en accueil régulier, 5 en accueil occasionnel et 28 durant l'astreinte d'été).

Malgré de nombreuses absences imprévues des enfants, la crèche a maintenu un niveau satisfaisant d'activité avec :

- Un taux de présentéisme physique¹ de 72% (contre 75% prévus au contrat), soit 122 295 heures de présence des enfants (contre 120 580 en 2022) ;
- Un taux de présentéisme financier² de 79% (contre 85% prévus au contrat), soit 134 061 heures facturées aux familles (contre 137 758 en 2022 et 144 865 au cahier des charges) ;
- Un taux de facturation³ de 109,6% (contre 113,6% prévus au contrat).

Afin d'améliorer l'occupation, LPCR a communiqué régulièrement sur les places disponibles et a eu recours à l'accueil occasionnel.

En 2023, la participation moyenne des familles a été de 2,16 €. 17 familles (soit 19,1 %) payent moins de 0.60 € de l'heure. Rappelons que le choix de la Ville est de réserver 15% de ses places en crèches à des familles bénéficiant des minimas sociaux.

La directrice de la crèche a participé aux commissions d'attribution des places ainsi qu'aux permanences d'accueil telles qu'exigées par la Ville.

III. La qualité du service

Projet pédagogique

Au quotidien, les espaces d'activités « libre-service » permettent aux enfants de développer leur autonomie et leur curiosité. Ces espaces sont adaptés suivant l'âge des enfants et sous l'observation et l'accompagnement des professionnelles de la crèche.

Parallèlement, des ateliers spécifiques et variés (manipulation, transvasement, ateliers expression et traces, ateliers découverte et confection d'instruments de musique, etc.) sont proposés aux enfants le souhaitant. Ils leur permettent de mobiliser et développer leur langage, motricité, concentration ou éveil des sens et des émotions. Ces ateliers ont lieu en intérieur (salle de motricité, salle sensorielle) ou en extérieur (terrasse).

Voici quelques exemples d'activités mises en place (ou consolidées) durant l'année 2023 :

- Lecture : livres à disposition dans toutes les sections, bibliothèques partagées avec les familles, temps de lecture avec les élèves de l'école élémentaire Albert Thomas, partenariat avec la bibliothèque Jean de la Ville de Mirmont, etc.
- La Grande semaine de la petite enfance (du 18 au 25 mars) autour du thème des « POP ! Explorer l'extraordinaire dans le quotidien ». Les enfants, parents et professionnels se sont retrouvés autour d'ateliers-jeux.
- La semaine du goût (du 16 au 22 octobre) : diversité, plaisir du goût, sensibilisation à un mode de vie équilibré et durable, etc.
- Temps passerelle à l'école maternelle Albert Thomas et à celle de la Béchade.
- Découverte des animaux de la ferme avec la mini ferme de Lily à la crèche.
- Sensibilisation à l'anglais pour la section des grands à raison d'une activité tous les 15 jours.

Communication auprès des familles et soutien à la parentalité

En plus de rendez-vous individuels avec les parents, de l'envoi de newsletters et de l'utilisation de l'application « Chaperons et Vous », la crèche a organisé des réunions à l'attention des parents tout au long de l'année (notamment ateliers parents-enfants, réunions parents relais).

Par ailleurs, plusieurs événements ont eu lieu avec les parents : fête de l'été, fête de l'hiver, 9 semaines à thème, expositions dans le couloir.

L'équipe

Au 31 décembre 2023, l'équipe de la crèche se compose de 24 professionnels (incluant 1

1 Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

2 Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

3 Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

apprentissage), représentant 23,4 Equivalents Temps Pleins (ETP) dont 17 auprès des enfants et 47% sont diplômés⁴.

Le nombre d'ETP moyen sur l'année a été de 21 (22,4 prévus au contrat dont 53% sont diplômés). A noter que 3 professionnelles volantes ont été recrutées en 2023 pour le secteur de Bordeaux et ses environs. Elles interviennent sur la crèche et ne sont pas comptabilisées dans l'ETP moyen.

Malgré les difficultés rencontrées pour l'embauche de professionnels du secteur de la petite enfance, seul 1 poste d'AP n'a pas été pourvu en 2023.

Cette équipe est complétée par un médecin présent 5 heures par mois et une psychologue présente 12 heures par mois. A noter également une intervenante extérieure pour des ateliers d'anglais à raison de 2 heures par mois.

En 2023, il y a eu 11 fins de CDI : 9 démissions (dont 4 agents de service qui recherchaient un 35h et non un 24h) et 2 licenciements (1 pour bras luxé d'un enfant et motif non indiqué pour l'autre). Une mutation interne pour rapprochement de domicile a été honorée. Pour pallier ces départs, la crèche a recruté du personnel avec 12 embauches en CDI et a eu recours à du personnel en CDD.

Le personnel a bénéficié d'un total de 86 heures de formation (en présentiel ou en e-learning). A noter que 3 professionnelles de la structure sont en cours de préparation d'une VAE (1 VAE AP et 2 VAE EJE). Le personnel a également participé à deux journées pédagogiques les 23 mai et 30 octobre 2023.

Des actions ont été menées en faveur du bien-être des professionnelles, dans une démarche de valorisation de l'équipe et de remerciements : repas partagés et/ou offerts, cadeau d'anniversaire, temps de détente et de bien-être dans la salle sensorielle, calendrier « cohésion & bien-être », jeux, tickets restaurants, cellule d'écoute PsyFrance, mobilité interne, revalorisation salariale, prime de bien-être en entreprise, etc.

Encadrement réalisé par le siège

Des réunions de sections sont organisées une fois par mois et d'EJE (Educateur de jeunes enfants) une fois par semaine. De plus, tous les mois, la directrice participe à une réunion regroupant l'ensemble des directrices du secteur et des réunions métiers sont également réalisées (EJE et de psychomotriciens, agents, auxiliaires...) afin d'échanger sur les pratiques au sein des différentes crèches du secteur.

Satisfaction des parents

Une première enquête a été réalisée en mars 2023 et affiche un taux de satisfaction de 9,6/10 avec une participation de 22 familles (soit 37% des parents). La seconde enquête s'est déroulée au mois d'octobre et affiche un résultat de 9,1/10 avec une participation de 27 familles (soit 45% des parents).

Alimentation

Depuis mars 2020, la préparation des repas se fait sur place via le prestataire Ansamble. Les menus sont élaborés par la cuisinière, sur la base de 2 à 3 composants bio minimum par jour et par enfant. Le lait infantile est également certifié biologique.

Les produits frais, locaux et les viandes labellisées sont privilégiés pour l'élaboration des menus. De plus, un travail est réalisé afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire. En 2023, 51,63% d'aliments biologiques ont été utilisés (Ansamble a donc respecté son engagement pris en 2022 de rattraper son retard).

La vaisselle est en verre trempé et les couverts, en inox. La réchauffe des repas s'effectue avec du matériel en inox.

Contrôles opérationnels de la Ville et évènements 2023

4 Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

En matière de contrôles, les services de la Ville ont visité la crèche le 17 janvier 2023. Un compte-rendu détaillant les réparations à réaliser a été transmis au délégataire et fait l'objet d'un suivi. De plus, la Ville a réalisé de manière régulière des visites sur site. Elle a également contrôlé les listes des enfants accueillis en lien avec l'état du personnel.

En parallèle, le délégataire a transmis, à la demande de la Ville, les contrats et documents relatifs à l'entretien préventif et au contrôle des installations, aux interventions de réparation, aux contrats d'assurance et aux contrôles bactériologiques réalisés.

Aucune plainte des familles ou incident n'a été remonté aux services de la Ville en 2023.

IV. Mise en œuvre des engagements en faveur de la transition écologique

Dans le cadre de ses engagements en termes de développement durable, et conformément aux dispositions contractuelles, l'équipe a organisé des activités orientées vers le développement durable.

La structure a poursuivi le recyclage au sein de la crèche :

- Action de récupération pour les activités,
- Tri des déchets,
- Récupération de gourdes de compotes vides, via l'espace « Nature & Récup » dans l'entrée de la crèche, pour l'association « les clowns stéthoscopes »,
- Actions autour du gaspillage alimentaire,
- Atelier potager,
- Manipulation de terre/éléments naturels,
- Utilisation quotidienne du vermicompost.

La crèche a participé à la 2^{ème} phase test de couches compostables Mundao.

V. Mise en œuvre des engagements en faveur de l'insertion professionnelle

Le délégataire a réalisé un total de 4 863,72 heures d'insertion en 2023. Ces heures ont été réalisées sur les postes d'agent de service, apprenti et auxiliaire petite enfance. Ce résultat est bien au-dessus des engagements contractuels (3 406 heures par an).

Tout au long de l'année, l'équipe a accueilli des stagiaires aux profils divers.

VI. L'entretien des biens

Le délégataire est responsable de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance. Ce dernier a réalisé les travaux suivants durant l'année :

- Réparation de la porte d'entrée extérieure de la crèche,
- Révision et réparation des toilettes enfants des sections,
- Réparation et remplacement de plusieurs poignées de fenêtres, de portes et de portillons de jardin,
- Remplacement de plusieurs robinets (enfant et adulte),
- Remplacement du réfrigérateur de la cuisine.

VII. Analyse économique et financière de l'exercice 2023 du délégataire de service public de la structure d'accueil Christiane Larralde

Le montant de participation de la Ville (M1) net d'une pénalité (M2) recalculé selon les conditions du contrat s'élève à 107 652€, portant ainsi le total de recettes à 942K€ (dont 797K€ de recettes PSU), soit un niveau inférieur au plan d'affaires (CEP), en lien avec une baisse de la fréquentation et du nombre d'heures facturées. La pénalité (M2) s'appliquant sur le M1, car le taux de présentisme financier réel est inférieur au prévisionnel, est d'un montant de 6 119€.

Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport au CEP et à 2022 (notamment services extérieurs), et sont plus importantes que les produits.

Le Résultat net intégrant le M1 recalculé ressort ainsi à -172K€.

Le coût pour la Ville par place ressort à 1 794€, soit un niveau inférieur au CEP (montant de participation ville moins élevé qu'au prévisionnel).

A noter que le montant de participation Ville comptabilisé par LPCR diffère par rapport au montant recalculé selon les conditions du contrat qui sera versé par la Ville. Le résultat net comptable n'est donc pas le même que celui recalculé en intégrant le montant réel de M1.

Il subsiste un point de vigilance concernant le recul du résultat net, des capitaux propres et de la trésorerie.

Mais le risque est à nuancer puisque que, comme indiqué à l'annexe C15 du contrat, la société LPCR s'est engagée « *en outre de façon irrévocable et inconditionnelle à demeurer parfaitement et entièrement solidaire des engagements qui incombent à la société dédiée tout au long de l'exécution de la délégation.* »

Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2023 ainsi que l'analyse opérationnelle, économique et financière réalisée par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER